Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton de Barentin
MAIRIE DE JUMIEGES
76480

Arr. 63 - 2026

ARRÊTÉ - CIRCULATION ALTERNÉE
Travaux d'élagage
Route du Mesnil

Le Maire de Jumièges,

VU
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-2 et L2213-1
- Le Code de la Route
- Vu la demande formulée par l'entreprise BELBÉOC'H.

CONSIDÉRANT

La nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant les travaux d'élagage Route du Mesnil prévus du **jeudi 12 novembre, 8 h au vendredi 13 novembre 2026, 18 h.**

ARRÊTE

- **Article 1er** : **Du jeudi 12 novembre, 8 h au vendredi 13 novembre, 18 h.**, en raison des travaux d'élagage, la circulation sera alternée par indication manuelle, sur une partie de la **Route du Mesnil, en bordure du parc de l'Abbaye** (empiètement sur la chaussée).

- **Article 2** : Le stationnement sera strictement interdit sur son tronçon.

- **Article 2** : Les mesures instituées par le présent arrêté seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires. Cette signalisation sera mise en place par l'entreprise BELBÉOC'H.

- **Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Secrétaire de Mairie
- Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de Duclair
- Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers du Trait et de Duclair
- L'entreprise Belcéoc'h.

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à JUMIÈGES, le 3 novembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE JUMIEGES Seine-Maritime

Julien DELALANDRE